



bayard

## TARIF DE PUBLICITE 2010 (du n°344 au n°355)

Adresse : 6, rue Daru  
75008 PARIS

Périodicité : Mensuel  
Jour de parution :

Tél. : 01.44.15.30.61  
Fax : 01.44.15.30.46

Diffusion FP (DSH 08-09) : 59 003 ex  
Audience (AEPM 2008) : 867 000 lecteurs

### Vos contacts :

#### Pour PHOSPHORE / POLE FAMILLE :

□ Directrice Commerciale Adjointe	Véronique Moulin <a href="mailto:vmoulin@prisma-presse.com">vmoulin@prisma-presse.com</a>	01.44.15.34.15
□ Directrice de la Publicité Pôle Famille	Martine El Koubi <a href="mailto:melkoubi@prisma-presse.com">melkoubi@prisma-presse.com</a>	01.44.15.32.79
□ Directeur de la Publicité	Stephane Totomiantz <a href="mailto:stotomia@initial-regie.fr">stotomia@initial-regie.fr</a>	01.44.15.32.39
□ Responsable Commerciale Exécution	Chrystelle Roblette <a href="mailto:croblette@initial-regie.fr">croblette@initial-regie.fr</a>	01.44.15.30.61

#### Pour le Groupe Prisma-Presse :

□ Directrice Commerciale de la Publicité	Catherine Arnaize <a href="mailto:carnaize@prisma-presse.com">carnaize@prisma-presse.com</a>	01.44.15.33.46
□ Responsable Rhône-Alpes	Nancy Joannard <a href="mailto:njoannar@prisma-presse.com">njoannar@prisma-presse.com</a>	04.74.71.64.24
□ Directeur des Ventes	Serge Hayek <a href="mailto:shayek@prisma-presse.com">shayek@prisma-presse.com</a>	01.44.15.32.76
□ Directrice de Publicité Grands comptes	Isabelle Decamp <a href="mailto:idecamp@prisma-presse.com">idecamp@prisma-presse.com</a>	01.44.15.33.98

## TARIF DE PUBLICITE 2010

(Hors Littéraire)

	<u>Simples</u>		<u>Doubles</u>
<b>STANDARD</b>			
Page Standard	10 400	Double Page Standard	20 800
<b>EMPLACEMENTS PREMIUM</b>			
4 <sup>ème</sup> Couverture	15 200	Double d'ouverture	26 000
3 <sup>ème</sup> Couverture	13 000	1 <sup>ère</sup> Double	25 000
2 <sup>ème</sup> Couverture	14 200		
Face Sommaire	14 000		
Face Editorial	14 000		
1 <sup>er</sup> recto	13 000		

### CATEGORIES TARIFAIRES

12 500	FIRST
<i>Recto 1<sup>ère</sup> partie</i>	
12 000	STARS
<i>Recto face Rubriques</i>	

### AUTRES FORMATS

1/2 page	7 300	et	1/3 page	5 800
1/4 page	4 500			

## TARIF DE PUBLICITE LITTERAIRE 2010

Page Standard	Quadri	9 990	N&B	8 000
Double Page	Quadri	20 000	N&B	16 000
1/2 page	Quadri	7 000	N&B	5 600
1/3 page	Quadri	5 600	N&B	4 500
1/4 page	Quadri	4 350	N&B	3 500

### DEGRESSIF VOLUME sur CA BBA (PUBLICITE LITTERAIRE)

A partir de 10 500 euros	- 6%
à partir de 18 000 euros	- 7%
à partir de 29 970 euros	- 8%
à partir de 45 900 euros	- 12%
au dessus de 61 900 euros	- 15%

### AUTRES CONDITIONS ET DEFINITIONS TARIFAIRES

*Tarifs Noir & Blanc et Bichromie : nous consulter*

*Demandes spécifiques de rigueur (rectos successifs ...) : +10%*

*1<sup>ère</sup> partie : rubriques ou publicités situées en 1<sup>ère</sup> moitié du magazine.*

#### **Annulations Emplacements Premium :**

- 50 % du prix net de l'insertion si annulation inférieure ou égale à 15 jours de la date de bouclage commercial
- 20 % du prix net de l'insertion si annulation inférieure ou égale à 1 mois de la date de bouclage commercial

## Encarts 2010

Encarts	Tarif	Encarts	Tarif
2 pages	9 900 €	6 pages	22 800 €
4 pages	17 200 €	8 pages	26 900 €

- (1) Pour 1 000 ex. – Tirage national moyen : nous consulter (prévoir 3 % à la livraison en plus pour la passe).  
 (2) Encarts jetés, prépiqués, échantillons, cartes collées ... : nous consulter.

Réglementation postale pour les encarts papier destinés aux abonnés : **nous consulter.**

**Pour valider la conformité technique de l'encart ainsi que le devis (tirage du numéro de parution + frais techniques + frais postaux...), merci de nous fournir impérativement une maquette en blanc.**

- Mensuel – Edition Nationale.
- Publi-communiqués : **avant réalisation, nous consulter pour la charte graphique et nous les soumettre pour accord.**
- Grandes causes, opérations spéciales, formats et emplacements spéciaux, annonces multi-annonceurs : nous consulter.

## Grille de Dégressifs 2010 (hors Littéraire)

### DEGRESSIF VOLUME sur CA BBA

<b>A partir de 15 000 euros</b>	<b>- 2%</b>
<b>à partir de 20 800 euros</b>	<b>- 4%</b>
<b>à partir de 31 200 euros</b>	<b>- 6%</b>
<b>à partir de 46 800 euros</b>	<b>- 8%</b>
<b>au dessus de 62 400 euros</b>	<b>- 13%</b>

Tout annonceur ou groupe d'annonceurs réalisant, dans les numéros datés de janvier 2010 à décembre 2010, un chiffre d'affaires brut base achat HT de 15 000 € minimum (comprenant les pages, le droit d'asile des encarts et les opérations spéciales hors frais techniques), bénéficiera d'un dégressif volume selon barème ci-dessus.

### DEGRESSIF CUMUL DE MANDATS

Ce dégressif s'applique au chiffre d'affaires brut base achat réalisé dans les numéros datés de janvier 2010 à décembre 2010 par un même **mandataire** pour 2 annonceurs qui ont investi un minimum de **31 000 €** dans le magazine dans le magazine sous condition du respect des Conditions Générales de Ventes \*.

<b>CA brut à partir de 31 000 €</b>	<b>1 %</b>
<b>à partir de 62 200 euros</b>	<b>2 %</b>
<b>à partir de 106 000 euros</b>	<b>3 %</b>

La moyenne des deux meilleurs taux obtenus sur l'ensemble des magazines du groupe Prisma Presse sera retenue et sera appliquée à chaque support **d'Initial Régie et de Prisma Presse** ayant rempli les conditions d'attribution de ce dégressif.

\* « En cas de non respect des Conditions Générales de Ventes de la part du mandataire ou de son client en terme de délais de paiement, le versement intégral du cumul de mandat est susceptible d'être remis en cause »

### REMISE PROFESSIONNELLE

La remise professionnelle de 15% s'applique sur le chiffre d'affaires net HT (CA Brut base achat de référence moins les dégressifs ci-dessus)

## Formats, renseignements techniques et délais

### NORMES TECHNIQUES : OFFSET

#### FICHIER SUR CD :

PDF 1.3 selon la norme  
MagazineAds\_1V3 du PDF Ghent  
Workgroup.

Pas de Tiff-IT

+ 1 cromalin ou épreuve numérique.

Pouvez-vous intituler votre fichier très  
précisément (dénomination en caractères  
alphanumériques).

Espace Colorimétrique : Fogra 39L

Epreuve avec barres de contrôle

### LIVRAISON :

INITIAL REGIE / service EXECUTION  
PHOSPHORE  
6 rue de Daru 75008 Paris

Christelle ROBLETTE  
01 44 15 30 61

page simple



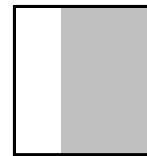
FU : L181 X H257  
PP : L230 X H297

1/4 de page



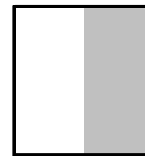
FU : L100 X H132  
PP : L107 X H143

2/3 hauteur



FU : L119 X H257  
PP : 139 x 297

1/3 hauteur



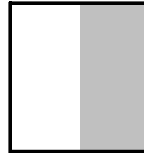
FU : L57 X H257  
PP : 86 x 297

1/2 page  
largeur



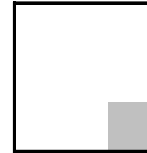
FU : L209 X H132  
PP : L230 X H143

1/2 page  
hauteur



FU : L100 X H276  
PP : L107 X H297

1/8 page

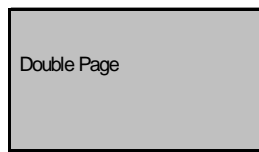


FU : L88 X H63  
PP : 108 x 82

1/3 largeur



FU : L181 X H84  
PP : L230 X H97



Double Page

FU : 402 x 260  
PP : 460 x 297

### SPÉCIFICITÉS : PHOSPHORE est un magazine en dos Carré.

Si vous avez un texte à cheval sur une double page, écartez vos lettres de 5mm de chaque côté du pli.

**PLEIN PAPIER** : Annonce au format +10mm de bord tournant contenant : 5mm de fonds perdus+5mm pour les traits de coupe.

Attention, vos textes et parties sensibles d'image doivent être en retrait de 10mm des points de coupe.

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES

### Conclusion du contrat

Tout ordre d'insertion implique l'acceptation des conditions générales visées ci-après.

L'éditeur se réserve le droit de refuser l'insertion de toute annonce contraire à l'esprit ou à la présentation de la revue. Il en est de même si une annonce apparaît contraire à la législation en vigueur. Tout ordre d'insertion ne devient effectif que lorsque l'éditeur en aura accusé réception par écrit.

### Report et annulation de parution

Toute demande d'annulation d'un ordre de publicité devra être adressée au magazine par écrit, avant la date de bouclage commercial prévue par le calendrier technique, soit quatre semaines avant parution.

Dans le délai de 1 mois à 15 jours avant la date de bouclage commercial, toute annulation d'Emplacement Premium fera l'objet d'un dédit d'un montant égal à 20 % du prix net des ordres annulés, en-deçà de 15 jours 50 % du montant de l'ordre initial seront dus. Toute demande d'annulation qui ne sera pas effectuée par écrit ou dans les délais indiqués ne sera pas prise en compte. En cas de litige les contestations seront soumises aux tribunaux de la Juridiction de Paris. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté contractuellement assimilées à un cas de force majeure tel que défini par le Code Civil, il se trouvait dans l'impossibilité d'imprimer, de publier ou de diffuser tout ou partie d'un ou plusieurs numéros de la publication, ou d'une ou plusieurs annonces de publicité.

### Publicité rédactionnelle

La publicité de type rédactionnel devra obligatoirement porter la mention «Publi-Communiqué».

### Modalité d'exécution

INITIAL REGIE SNC rendra compte de l'exécution ou de tout changement dans l'exécution à l'annonceur lui-même, quand bien même une agence serait intermédiaire.

Les emplacements préférentiels sont acceptés sans garanties formelle d'exécution. Si l'exécution est conforme aux conditions contractuelles, ils sont facturés conformément au tarif.

### Renseignements techniques et délais

Fourniture des éléments techniques : 4 semaines avant parution de tarifs. La qualité de reproduction ne saurait être garantie si les éléments d'impression parviennent à INITIAL REGIE SNC hors délais. Sauf instruction écrite contraire, les éléments techniques seront conservés pendant 6 mois. Date limite d'acceptation des réclamations d'ordre technique : lettre recommandée un mois après parution.

### Justificatifs

Deux exemplaires par annonce seront adressés à l'annonceur et/ou à l'agence éventuellement mandatée le mois suivant la parution.

### Garantie

Le client s'oblige à respecter les règles dégagées par les usages et la loi en matière de publicité. Le client garantit INITIAL REGIE SNC contre les poursuites judiciaires qu'elle pourrait encourir du fait des annonces publicitaires qu'elle a fait paraître sur ordre et l'indemniser de tous les préjudices qu'elle subira et la garantira contre toute action du fait des tiers en raison de ces insertions.

### Utilisation du titre

Le nom d'un titre appartenant à INITIAL REGIE SNC ne peut être utilisé dans une annonce de publicité sans autorisation préalable écrite.

### Règlements

1 – Pour être à même de facturer un mandataire, ce dernier devra produire le contrat de mandat écrit le liant à l'annonceur, ou une procuration établie par ce dernier. A défaut de précision quant à la durée du mandat, ce dernier est réputé être à durée indéterminée. 2 – Le règlement sera demandé à la remise de l'ordre lorsque celui-ci émanera d'un nouvel annonceur, d'un nouveau mandataire ou lorsque le client n'aura pas respecté une ou plusieurs échéances de paiement antérieures ou pour tout dépassement d'encours tel qu'autorisé et estimé par INITIAL REGIE SNC. Lorsque le règlement est demandé à la remise de l'ordre, l'exécution du contrat par INITIAL REGIE SNC n'interviendra qu'à l'issue de l'encaissement effectif.

3 – Dans les autres cas, le règlement des insertions a lieu :

- soit par chèque, virement ou traite à l'ordre d'INITIAL REGIE SNC, à 30 jours date de facture avec escompte de 0,3% hors taxes,

- soit par chèque, virement ou traite à l'ordre d'INITIAL REGIE SNC à 45 jours fin de mois, la traite acceptée et domiciliée devant être envoyée dans les huit jours suivant la date de facturation.

Le non respect par le client de ces modalités entraînera automatiquement le retour au règlement comptant.

4 – En cas de retard de paiement à la date figurant sur la facture, le débiteur sera redevable de plein droit et sans mise en demeure préalable de l'application d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal. Tout retard de paiement est susceptible d'entraîner la suspension de l'exécution des ordres.

Pour les règlements à 30 jours, date de facture, tout retard de paiement donnera lieu, en sus, à la facturation de l'escompte déduit à tort.

5 – L'agence de publicité nous adressant un ordre agit en qualité de mandataire de l'annonceur. Ce dernier est responsable du paiement de l'ordre. La remise professionnelle est de 15% calculée sur le chiffre d'affaires net. On entend par chiffre d'affaires net le chiffre d'affaires brut déduction faite des minorations et de l'ensemble des dégressifs, y compris le dégressif de cumul des mandats.

6 – En cas de mise en recouvrement des factures impayées par voie judiciaire ou forcée, le montant de celles-ci sera augmenté de 20% hors taxes, conformément aux articles 1226 et suivants du code Civil, outre les agios, intérêts légaux et frais judiciaires éventuels.

Toutes taxes existantes ou nouvelles resteront à la charge du client.

7 – Les réclamations autres que techniques ne seront admises que par écrit, dans un délai de quinze jours après réception de la facture.

### Modifications

Notre tarif peut être modifié en cours d'exercice, même sur les contrats en cours, avec un préavis de trois mois. Sans observation du client par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours, INITIAL REGIE SNC considérera avoir l'accord de celui-ci.

### Loi applicable

Toute contestation éventuelle sera soumise à la seule juridiction du Tribunal du siège social de l'éditeur, même en cas d'appel en garantie ou pluralité de défendeurs. Seule la loi française sera applicable.

### Conditions particulières

Toute remise consentie à un annonceur devra l'être conformément au tarif en vigueur. Elle sera expressément portée sur la facture délivrée à l'annonceur. Les avoirs se rapportant à une vente sur une année civile donnée devront être réclamés avant la fin du premier trimestre de l'année civile suivante.

### Clause ARPP

Notre publication adhère à l'ARPP, ce qui vaut pour elle engagement de respecter les codes de déontologie de l'interprofession publicitaire. Les messages qui nous sont proposés devront respecter ces règles d'autodiscipline.

### Calcul de l'assiette du CA pour les paliers des dégressifs CGV volume et cumul des mandats

En cas de minoration, le Brut Base Achat après Minoration est le chiffre qui alimente l'assiette de CA du titre qui sert de base au calcul des paliers des CGV